

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Par les présentes,
Loire Forez agglomération,
17 boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison
Représentée par son Président, Christophe BAZILE

Accepte la demande de location formulée par
M./Mme/Raison sociale: Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Loire
Adresse : 18 quai de l'Arctée 42600 Montbrison
Téléphone : 0477 963908
Fax :
Courriel : communication@amf42.fr
Représenté par M./Mme, Hélène DAHAN

Il est entendu que Loire Forez proposera en location :
- La salle des commissions (2e étage du siège)

Dates et horaires de la manifestation :
- Vendredi 29 mai 2026 de 9h à 17h
- Jeudi 29 octobre 2026 de 9h à 17h
- Vendredi 4 décembre 2026 de 9h à 17h

Objet de la réservation :

A titre gracieux sous réserve de matériel manquants ou détériorés. En cas de dégradation du matériel, celui sera facturé par LFa.

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur des salles dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le Locataire a obligation de fournir, annexée au présent contrat, une attestation d'assurance. Le Règlement intérieur des salles, annexé au présent contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Fait à Montbrison, le 30/04/2026, en deux exemplaires,

Pour le locataire,
Signature et mention « lu et approuvé »

Pour Loire Forez agglomération,

